

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2015 à 20h Salle des mariages de Sorède COMPTE RENDU

L'an deux mille quinze et le Mardi 20 Janvier 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves PORTEIX, Maire.

Présents : Yves PORTEIX, Mireille MESTRES, Bernard MASSINES, Frédérique MARESCASSIER, Hervé CADENE, Christian BAILLET, René THOMINE, Elyane XENE, Pierre SOLANE, Marie-José MARY, Anne-Marie BRUNIE, Vincent CAYRON, Bettina VILLOUTREIX BAUER, Pascal GRANET, Rémy BLANC, Cyril GASCHT, Cécile RIBO, Alexander CHARRET-DYKES, Charles VANDELLOS, Laura GARCIA, Céline FIGUERAS.

Absent avec procuration :

Sylvie STANTINA donne pouvoir à Yves PORTEIX

Sandrine JOSEPH-MONROSE donne pouvoir à Frédérique MARESCASSIER

MM. B. MASSINES et C. BAILLET se sont excusés de la question n°5 aux questions diverses
Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) Compte rendu du Conseil Municipal du 09 Décembre 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil le compte rendu du Conseil Municipal.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte rendu.

2) Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes telles que présentées par Monsieur le Maire :

14.68 : passation d'un marché à procédure adaptée avec GFI concernant l'installation de la version Phase Web Elections, pour un montant global de 2 370.00 € HT soit 2 844.00 € TTC

14.69 : passation d'un avenant n°1 au marché à procédure adaptée avec la SARL TRAVAUX PUBLICS CATALANS, concernant les tranches 1 et 2 du marché, correspondant notamment à la modification de fourniture de béton désactivé ou de pavage ou la réalisation de regards de visite, ... Cet avenant entraîne une moins-value de 6 012.20 € HT soit 7 214.64 € TTC. Il porte le marché de 247 721.20 € HT à 241 709.00 € HT soit 290 050.80 € TTC.

14.70 : passation d'un contrat avec la SARL SME Languedoc Roussillon, pour l'installation d'éléments supplémentaires pour compléter l'alarme anti intrusion dans les locaux de la Mairie pour un prix de 1 041.67 € HT soit 1 250.00 € TTC.

14.71 : passation d'un contrat avec la SARL SME Languedoc Roussillon, pour la fourniture de télécommandes pour l'école maternelle pour un prix de 150 € TTC

14.72 : passation d'un contrat avec la SARL FRANCE DIFFUSION pour la fourniture d'un barnum pour un prix de 710.83 € HT soit 853.00 € TTC.

14.73 : passation d'un marché de travaux avec la SARL TRAVAUX PUBLICS CATALANS pour la réalisation d'une portion de trottoir en enrobés, rue de la Sardane. Le coût de ces travaux s'élève à 2 182.00 € HT soit 2 618.40 € TTC.

14.74 : passation d'un marché de travaux avec la SARL TRAVAUX PUBLICS CATALANS pour la réalisation d'un aménagement de la voie d'accès au parking de la route de Laroque. Le coût de ces travaux s'élève à 4 886.00 € HT soit 5 863.20 € TTC.

14.75 : passation d'un marché de prestations avec la SMACL ASSURANCES concernant l'assurance risques statutaires du personnel", pour un taux de 5.61 % pour les CNRACL et 1.60 % pour les IRCANTEC.

14.76 : passation d'un marché avec la société DIGIT, pour :

- la location de 5 photocopieurs (Konica Minolta : 2 C284e, 1 C280, 1 c220 et 1 bh 20 noir)
- et d'une GED complète.

Le contrat porte sur une location de 330 € HT par mois. Le coût de la copie noir et blanc et de 0.0040 € et celle de la couleur de 0.040 € HT.

14.77 : passation d'un marché avec la SASU GINGER CEBTP pour une étude géotechnique de type G2 comprenant des sondages pressiométriques concernant le pont de la Fargue à SOREDE. Cette étude s'élève à 3 355.00 € HT soit 4 026.00 € TTC.

14.78 : passation d'un marché avec le bureau d'étude CIEEMA, domiciliée à BAIXAS, pour une étude hydraulique concernant le pont de la Fargue, pour un prix de 5 750 € HT soit 6 900.00 € TTC.

14.79 : passation avec l'Office National des Forêts, service RTM, pour la réalisation, rue du Veïnat :

:

- de travaux d'abattage et de débroussaillage (tranche ferme) pour un prix de 1 613.40 € HT soit 1 936.08 € TTC
- de travaux d'abattage par démontage (tranche conditionnelle) pour un prix de 1 252.22 € HT soit 1 502.66 € TTC
- 14.80 : passation avec la SCP FERRIER, LEDUC, BOYER, PASTOR, GONTHARET, PRATS, pour la réalisation d'un relevé topographique, pour un prix de 2 975.00 € HT soit 3570.00 € TTC.
- 14.81 : passation avec la SARL André ATHANER pour l'aménagement du Mas del Ca avec la reconstruction du four solaire « Padre Himalaya », pour un prix de 53 384 € HT soit 64 060.80 € TTC.
- 14.82 : modification de l'article 1er décision n°14.76 du 19 Décembre 2014 comme suit :
La passation d'un marché avec la société DIGIT, pour la location de 5 photocopieurs (Konica Minolta : 2 C284e, 1 C280, 1 c220 et 1 bh 20 noir) et d'une GED complète.
Le contrat porte sur une location de 595 € HT par mois dont 265 €HT qui seront pris en charge par la société DIGIT, sur une période de 3 ans. Après cette période triennale et jusqu'à la fin du contrat, les clauses du contrat seront renégociées, étant entendu que la location des photocopieurs sera de 320 € HT par mois, et la maintenance de la GED s'élèvera à 45 € HT par mois. Le coût de la copie noir et blanc est de 0.0040 € et celle de la couleur de 0.040 €HT.
- 15.01 : passation d'un contrat avec l'association « les Amis de l'Orchestre de Catalogne », portant concert programmé le 11 Janvier 2015 à la Salle des Fêtes de Sorède, pour un montant de 3250 € TTC. La Commune prendra en charge la collation en fin de spectacle. 80 entrées seront gratuites pour les Sorédiens.

3) **Demande de subventions travaux post crue 2014**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la demande de subvention au titre du fond de solidarité pour aider les travaux de réparation des dégâts causés par les pluies du 29 et 30 Novembre 2014. Il rappelle avoir déposé une demande de catastrophe naturelle qui devrait être examinée fin janvier par l'Etat.

Les travaux de reconstruction des dégâts concernent d'une part à la Vallée Heureuse, le pont de la Fargue, la route de la Fargue avec l'accès au piste DFCI et le barrage de la Rasclose, et d'autre part à Lavail, la route d'accès et la rue du carrer ensolellat. Les travaux permettant aux engins des pompiers d'emprunter les pistes DFCI seront mis en œuvre par le SIVU des Albères.

Le plan de financement desdits travaux repose sur les subventions de l'Etat, du Département, de la Région et de l'Agence de l'eau.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les travaux de réparation des dégâts causés par les pluies du 29 et 30 Novembre 2014, pour un montant prévisionnel de 197 110,19 €HT.
- Approuve le plan de financement desdits travaux comme suit :

	MONTANT HT EN €	%
Montant subvention « calamités publiques » sollicité	78 844	40
Montant des autres aides sollicitées :		
▲ Conseil Général	19 711	10
▲ Conseil Régional	25 274	13
▲ Agence de l'Eau	5 405	3
Commune (autofinancement)	67 876	34
TOTAL	197 110,19	100 %

- Autorise M. le Maire à demander le subventionnement correspondant et à signer tous les actes nécessaires au règlement de ce dossier.
- Indique que les crédits correspondant seront inscrits au Budget Primitif 2015 de la commune.

4) **Subvention du Département au titre des AIT : protection de la berge rue du Veinat**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la demande de subvention du Conseil Général au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial : cette demande porte sur une action de protection de la berge de la rue du Veinat contre les risques inondations.

Natures des Dépenses	Coûts en € HT	Recettes prévisionnelles	Montant en €	%
Maîtrise d'œuvre	9 288.00	Département	30 700	20%
Etudes géotechniques	6 350.00	Région	23 026	15%
Travaux dont : .Nettoyage .protection	2 865.62 135 000.00	Commune	99 777.62	65%
Total	153 503.62	Total	153 503.62	100%

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le plan de financement tel qu'énoncé par M. le Maire
- Autorise M. le Maire à demander le subventionnement correspondant et à signer tous les actes nécessaires au règlement de ce dossier.
- Indique que les crédits correspondant seront inscrits au Budget Primitif 2015 de la commune.

5) **Adhésion au Groupement de commandes d'achat d'électricité du SYDEEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient d'annuler et de remplacer la délibération n°14.118 du 9 en décembre 2014 sur demande du SYDEEL66 qui a modifié sa proposition concernant le groupement de commandes d'achat d'électricité. La participation des communes a été réduite : 40 € au point de livraison la première année et 20 € la deuxième année. Les contributions seront plafonnées pendant la durée du marché à 2000 € pour les communes. Enfin un comité technique aura la charge de la validation des pièces du marché, assurera l'analyse des offres, et assistera les membres de la commission d'appel d'offres. Il est précisé que l'objectif de ce groupement d'achat reste notamment l'optimisation des ressources des communes.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Annule et remplace la délibération n°14.118 du 9.12.2014 comme suit :
- Approuve la création du groupement de commande tel qu'annexée à la présente,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette question.

6) **Contrat accompagnement à l'emploi Mme PEREZ Danielle**

Monsieur le Maire propose au Conseil de conclure avec Mme Danielle PERREZ un contrat d'accompagnement à l'Emploi, 24 heures par semaine, pour une période de 6 mois et ce à compter du 1^{er} Mars 2015. Mme PERREZ sera affectée à l'entretien des écoles et des bâtiments communaux. Elle sera placée sous la responsabilité d'un tuteur, Mme Françoise BURESI. Elle percevra une rémunération brute mensuelle égale au S.M.I.C.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la conclusion d'un contrat d'accompagnement à l'emploi avec Mme Danielle PERREZ.
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

7) **Modification comptable n°1 Budget 2015 Office Municipal de tourisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de prendre une décision modifiant l'imputation des reports 2015 dans le budget primitif de l'Office Municipal de Tourisme. Il s'agit de rectifier une erreur matérielle survenue en 2014. M. le Maire demande au Conseil de confirmer le vote du Budget de l'Office Municipal de Tourisme par opération et non par chapitre.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Confirme que le vote du budget de l'Office Municipal de Tourisme de Sorède se fait, en section d'investissement, par opérations et non par chapitre

- Approuve le changement d'imputation des reports (Restes à Réaliser 2014) de l'article 2315 opération 100 d'un montant de 1913.77 € comme suit :
Article 2051 opération 100 : 1244.17 €.
Article 2183 opération 100 : 669.60 €.

8) Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par délibération n°13-45 du 25 Avril 2013, a été modifié par délibération n°13-98 du 11 Décembre 2013. Lors de cette dernière modification, des erreurs manifestes sont apparues sur le zonage et sur la location des emplacements réservés n°13 et N°16. Pour y remédier il convient de procéder à une modification simplifiée du PLU de Sorède, conformément articles L123-13-2 et L123-13-3 du code de l'urbanisme. Il précise que la commission communale d'urbanisme se réunira le 27 Janvier 2015. Il demande au Conseil de déterminer les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prends note du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme qui vise essentiellement à rectifier les erreurs matérielles apparues lors de la modification n°1 du PLU approuvée le 11 Décembre 2013 et énoncées par M. le Maire ;
- Détermine les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU, comme suit :
 - Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert et tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.
 - Des permanences sont assurées par M. Hervé CADENE, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, tous les lundis de 15h à 17h, en mairie.
 - Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n°1, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler les observations est publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.
 - L'avis sera publié 8 jours au moins, avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
 - L'avis et le dossier mis à disposition seront consultables sur le site internet de la commune
- Sollicite de l'État, pour les dépenses liées à la modification simplifiée du PLU, une dotation, conformément à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme ;
- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

9) Motion de soutien relative au relèvement du débit réservé dans les Pyrénées-Orientales

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la motion de soutien élaborée par l'Association Départementale des Maires de France pour relever le débit réservé dans les PO.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande

- dans les secteurs de plaine, sur des périodes identifiées, le seuil de débit réservé arrêté soit celui du 20ème du module,
 - qu'un temps d'adaptation à ce nouveau seuil de débit réservé soit prévu par l'arrêté. Le seuil du 20ème est conciliable avec les enjeux agricoles à condition de l'arrivée à terme de plans d'économie et dans certains territoires de stockage de l'eau. L'atteinte de ces objectifs avancera notamment au rythme des PGRE, ce n'est qu'à l'aboutissement de ces plans d'actions qu'il sera constructif de réellement appliquer et de faire appliquer le débit réservé du 20ème.
 - qu'en montagne l'arrêt de débits réservés appliqués aux particularités de ces territoires soit accompagné d'un temps d'adaptation qui sera propre aux spécificités hydrologiques et agricoles de chacune des vallées. Le stockage et l'optimisation de la mobilisation de nos barrages sont des solutions nécessaires.
 - Que le caractère atypique d'un certain nombre de nos cours d'eau soit reconnu.
- Dans le cadre d'une révision des débits réservés conforme à nos propositions la profession agricole appelle à confier, dans le cadre des PGRE, le suivi des milieux aquatiques en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche et s'engage à :
- Participer activement aux Plans de Gestion de la Ressource en Eau actuellement en cours d'élaboration.
 - Accompagner les ASA dans l'élaboration et la concrétisation de projets de structuration, de plans d'économie et de stockage de la ressource (bassins, retenues).
 - Accompagner les agriculteurs irrigants dans l'optimisation de leur pratique d'irrigation

10) Approbation du rapport de la commission locale sur l'évaluation des charges transférées de la Commune d'Elne à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille

M. le Maire informe le Conseil de l'évaluation des charges transférées de la Commune d'Elne à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L5211.5 du CGCT

Vu le Code général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu le rapport de la CLECT du 1^{er} Décembre 2014 portant sur la détermination de l'attribution de compensation définitive de la commune d'Elne

Vu la délibération du Conseil Communautaires du 12 Décembre 2014

-Approuve le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 1^{er} Décembre 2014 tel que joint en annexe

-Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à M. le Préfet des Pyrénées Orientales, M. le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille, M. le Comptable Public.

11) Approbation du rapport de la commission locale sur l'évaluation des charges transférées de la Commune de Bages, Ortaffa, et Collioure à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille

M. le Maire informe le Conseil de l'évaluation des charges transférées des communes de Bages, d'Ortaffa et de Collioure à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L5211.5 du CGCT

Vu le Code général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu le rapport de la CLECT du 10 Novembre 2014 portant sur l'évaluation :

- des charges transférées au titre de la fourrière pour les communes de Bages et d'Ortaffa
- des charges rétrocédées aux communes de Bages et d'Ortaffa pour la consommation d'éclairage public, la voirie (balayeuse et entrée de ville), les équipements sportifs non déclarés d'intérêt communautaire (tennis)
- des charges transférées relatives au service de garderie municipale maternelle et élémentaire de la commune de Collioure

Vu la délibération du Conseil Communautaires du 21 Novembre 2014

-Approuve le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 10 Novembre 2014 tel que joint en annexe

-Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à M. le Préfet des Pyrénées Orientales, M. le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille, M. le Comptable Public.

12) Questions diverses

✓ **Création d'une commission communale ad hoc sur l'aménagement du Mas del Ca :**
Composée de Mireille MESTRES, Bernard MASSINES, Frédérique MARESCASSIER, Hervé CADENE, pilote de l'action, Sylvie STANTINA, Elyane XENE, Pierre SOLANE, Anne Marie BRUNIE, Vincent CAYRON, Remy BLANC et Cécile RIBO.

✓ **Travaux et Investissements :**

Préparation en cours pour lancer des marchés à bons de commandes sur des travaux de voirie sur plusieurs années. Les projets pour les années à venir devraient être les travaux d'aménagement du four solaire, de la rue du Moulin Cassanyes, de l'avenue de la Vallée Heureuse en deux tranches, d'une partie de la rue de la Coscolleda, d'une partie de la rue des oliviers, de la rue du Roc du Midi, de la rue du Confluent et des travaux post crue.

M. Vincent CAYRON pose la question des travaux, passage des jardins, pour aller à la rue de la Maréchalerie. M. le Maire verra les propriétaires.

✓ **Communication :**

Bullefin municipal en fin de préparation devrait être à la distribution dans une 10aine de jours.

✓ **Plan de déplacements :**

Sera en en œuvre en février. Une évaluation sera faite après l'été.

✓ **Conseil Municipal des Enfants** s'est réuni.

✓ **Investissements communautaires :**

Complexe sportif : Monsieur le Maire verra le Président de la CDCACV la semaine prochaine et étudiera la possibilité d'installer des tennis dans la zone.

Piscine : journée porte ouverte dimanche et ouvrira le 2 Février 2015.

✓ **Ecole :**

Installation prochaine des Tableaux Blancs Interactifs à la grande maternelle.

✓ **Agenda :**

- Commission Développement Durable : jeudi 22 Janvier 2015 à 19h.
- Adjoints : lundi 26 Janvier 2015 à 20h30 pour courts de tennis, le courts n°2 est difficilement praticable.
- Professionnels de santé pour pôle médical : mardi 27 Janvier 2015 à 20h30. M. Vincent CAYRON interroge le maire sur la possibilité d'accueillir un éventuel médecin qui serait intéressé pour venir à Sorède. A priori il n'y a pas de local si ce n'est les locaux sociaux à côté de l'église.
- Commission Mas del Ca : mardi 03 Février 2015 à 18h30
- Bureau le 3 Février 2015 à 20h
- Conseil Municipal des Enfants le mercredi 7 Février à 17h00
- Bureau le 24 Février 2015 20h
- Séminaire le 28 Février à 8h30.
- Conseil Municipal le 3.03.2015 à 20h.

Séance levée à 22h

Affiché le 27 Janvier 2015

Le Maire

Yves PORTEIX



La Secrétaire de Séance,

Mireille MESTRES